

Documents à fournir CNI ou Passeport

Adultes

- Pré-demande à remplir et **à imprimer**. L' amener le jour du rendez-vous (**validité 4 mois**)
<https://passeport.ants.gouv.fr>
- Ancienne carte identité et/ou ancien passeport (originaux)
- Si perte CNI, timbre fiscal de 25 E
- Si perte CNI ou passeport : Déclaration de perte/vol
- Justificatif domicile (Facture téléphone fixe ou mobile, facture d'eau, facture de gaz, facture électricité, etc) (**moins d'1 an**)
Si changement nom ou numéro de rue par Service urbanisme (demander une attestation à votre Mairie)
Si hébergement chez un tiers :
- Carte identité de l'hébergeur
- Attestation sur l'honneur (Fournie par la Mairie)
- 1 photographie conforme, si possible chez photographe - **NE PAS DECOUPER (moins 6 mois)**
- Si changement état civil, fournir les documents adéquats
- Si personne sous tutelle ou curatelle : Jugement
- Pour passeport uniquement timbre fiscal de 86 E
- Si document identité périmé depuis plus de 2 ans :
1 acte de naissance avec filiation (**moins de 3 mois**)